



# Assemblée générale

Distr. générale  
3 août 2016  
Français  
Original: anglais et français

---

**Comité exécutif du Programme  
du Haut Commissaire**  
**Soixante-septième session**  
Genève, 3 au 7 octobre 2016  
Point 4 de l'ordre du jour provisoire  
**Examen des rapports des travaux du Comité permanent**

## **Rapport de la soixante-sixième réunion du Comité permanent (21-23 juin 2016)**

GE.16-13432 (F)



\* 1 6 1 3 4 3 2 \*

Merci de recycler



## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1	3
II. Adoption de l'ordre du jour .....	2	3
III. Protection internationale .....	3-23	3
A. Note sur la protection internationale .....	4-9	3
B. Mise à jour sur la réinstallation.....	10-13	5
C. Détermination du statut de réfugié .....	14-15	6
D. Mise à jour sur le rapatriement volontaire.....	16-19	6
E. Exposé sur la(les) conclusion(s) du Comité exécutif .....	20-23	7
IV. Politique de programme/protection.....	24-35	8
A. Rapport sur les priorités stratégiques globales de 2014-2015.....	24-27	8
B. Jeunes.....	28-30	9
C. Égalité des sexes .....	31-35	9
V. Activités régionales et programmes globaux .....	36-45	10
A. Nouvelles approches de solutions.....	37-41	11
B. Moyens d'existence et autonomie .....	42-45	12
VI. Budgets-programmes et financement.....	46-52	13
A. Actualisation des budgets et du financement.....	47-50	13
B. Rapport global du HCR de 2015 .....	51-52	14
VII. Gouvernance .....	53	14
VIII. Questions diverses .....	54	14
 <i>Annexe</i>		
Décision sur les budgets et le financement pour 2015 et 2016.....		15

## **I. Introduction**

1. Le Président du Comité exécutif, Son Excellence l'Ambassadeur Carsten Staur (du Danemark) a ouvert la réunion et l'a présidée le premier jour. La première Vice-présidente du Comité exécutif, Son Excellence l'Ambassadrice Rosemary McCarney (du Canada) a dirigé les travaux le deuxième jour. Pendant la réunion, le Zimbabwe a été admis comme observateur.

## **II. Adoption de l'ordre du jour**

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour de la réunion (EC/67/SC/CRP.9).

## **III. Protection internationale**

3. Le Haut Commissaire Assistant chargé de la protection a présenté ce point de l'ordre du jour en évoquant le nombre sans précédent de personnes déplacées de force du fait de la multiplication et de l'intensification des conflits, ainsi que de la dégradation de la situation économique et de l'insécurité alimentaire. Faisant observer que l'espace d'asile se rétrécissait, il a exhorté les États à améliorer, à respecter et à renforcer l'institution de l'asile et ses mécanismes. La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés est autant valable aujourd'hui qu'elle l'était lors de son adoption, les défis actuels n'étant pas dus à l'échec de cette Convention, mais plutôt au manque de volonté politique. Un plus grand leadership politique est nécessaire pour faire face à l'hostilité qui remet en cause l'espace d'asile. Le Haut Commissaire Assistant chargé de la protection a relevé que de nouvelles approches étaient nécessaires. Il a évoqué l'appel lancé par le Secrétaire général des Nations Unies à mettre au point un Pacte mondial sur le partage des responsabilités pour les réfugiés, et la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants. En outre, il a souligné les évolutions importantes observées dans le domaine de l'intégration locale, y compris la naturalisation et la citoyenneté, ainsi que l'amélioration de l'accès à l'éducation et à l'emploi. Il a indiqué que les financements prévisibles de l'action humanitaire étaient indispensables pour assurer une réponse globale en faveur des réfugiés.

### **A. Note sur la protection internationale**

4. Présentant la note sur la protection internationale (EC/67/SC/CRP.10), la Directrice de la Division de la protection internationale a souligné les thèmes sous-jacents de la coopération internationale, de la solidarité et du partage des responsabilités. Elle a souligné le fait que les niveaux records de déplacements rendaient la collaboration internationale plus que jamais indispensable, et a mis l'accent sur la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des déplacements et de renforcer l'engagement communautaire. Elle a également mentionné un certain nombre d'évolutions positives comme l'initiative d'assurance qualité et d'autres formes d'appui aux procédures étatiques de détermination du statut de réfugié.

5. Des délégations ont salué le fait que la note ait mis l'accent sur le partage de la charge et des responsabilités, et ont reconnu que les principes de coopération internationale figuraient dans le préambule de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. La solidarité et le partage des responsabilités ne doivent pas se faire aux dépens de la pierre angulaire qu'est la protection des réfugiés, avec les principes de non-refoulement et d'accès à l'asile. Plusieurs États ont exprimé leurs préoccupations au sujet du fait que le manque de coopération internationale et le nombre croissant de demandeurs d'asile et de migrants

ayant souvent recours aux passeurs et à des réseaux illégaux, plaçaient les dispositifs d'accueil existants et les systèmes d'asile sous pression. Ils ont exhorté le HCR à étendre ses initiatives d'assurance qualité et de renforcement des capacités, et à travailler à l'amélioration des procédures de détermination du statut de réfugié. Bon nombre de délégations ont reconnu que la satisfaction des besoins d'un nombre croissant de déplacés internes devait être prioritaire, et ont exprimé leur appui au HCR dans son engagement en vue d'améliorer les lois et politiques nationales et régionales en faveur de la protection de cette catégorie de personnes. Elles ont encouragé l'Organisation et ses partenaires à renforcer la coordination interinstitutions, à améliorer l'aptitude à protéger les personnes déplacées de force et à contribuer à faire face aux causes profondes des déplacements.

6. Le HCR a été félicité pour ses efforts visant à satisfaire les besoins particuliers des jeunes, grâce à son travail avec les partenaires, lors des consultations pour les jeunes réfugiés et avec des organisations non gouvernementales. Des États ont affirmé que des jeunes étaient souvent incapables d'avoir accès à la santé et à l'éducation à cause de la discrimination, et qu'ils étaient exposés à des risques élevés, y compris d'enrôlement dans des groupes armés. Une participation accrue des jeunes dans les processus humanitaires peut contribuer à améliorer la qualité des services et des programmes. Il a été demandé au HCR de fournir des mises à jour au Comité permanent sur la façon dont l'invalidité est intégrée dans le travail de l'Organisation. Beaucoup d'appels ont également été lancés à renforcer le lien entre les voies complémentaires d'admission et de séjour et les solutions durables classiques. Des délégations ont encouragé le HCR à mettre davantage l'accent sur le travail avec les acteurs du développement et à jouer un rôle de catalyseur dans l'augmentation de l'appui aux solutions durables en faveur des réfugiés dans les politiques et programmes de développement. Par ailleurs, le retour volontaire devrait être la priorité lorsque les conditions le permettent.

7. Beaucoup de délégations ont exprimé leur appui en faveur de la campagne mondiale lancée par le HCR pour mettre fin à l'apatridie d'ici à 2024, et ont encouragé les États à adhérer aux Conventions de 1954 et de 1961 sur l'apatridie. Elles ont également encouragé l'Organisation à améliorer la collecte de données sur l'apatridie et à accorder davantage son appui technique aux pays qui le désirent.

8. Concernant les réfugiés sahraouis vivant près de Tindouf, une délégation a remercié les donateurs pour leur appui, à la suite des inondations ayant récemment eu lieu dans des camps. Une autre délégation a souligné la nécessité de l'enregistrement de la population de réfugiés comme outil de protection, conformément au mandat du HCR et aux récentes résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, et a exprimé ses préoccupations au sujet du détournement de l'aide humanitaire. Les débats sur l'enregistrement et le détournement de l'aide humanitaire ayant eu lieu lors de la 65<sup>e</sup> réunion du Comité permanent ont été évoqués à cet égard, ainsi que son rapport (EC/67/CRP.8/Rev.1).

9. Le Haut Commissaire Assistant chargé de la protection a remercié le Comité pour son appui et ses recommandations. Répondant aux nombreuses déclarations sur le partage des responsabilités, il a réitéré le fait que la protection et les bases juridiques devaient rester au cœur du processus. Il a également pris acte des remerciements adressés au HCR par des délégations pour le rôle joué dans des Dialogues régionaux sur la protection, comme celui ayant récemment eu lieu au Nigéria. Pour ce qui est des déplacés internes, il a fait observer que le HCR avait récemment publié une note d'orientation à l'intention de ses représentants sur le terrain, en vue de renforcer la protection et l'assistance en faveur de cette population. Il a pris bonne note des observations faites par des délégations sur le retour volontaire, et a réaffirmé que les retours doivent se faire sur la base d'une décision prise en toute connaissance de cause, en toute sécurité et dans la dignité. Au sujet des voies complémentaires, la Directrice a reconnu la nécessité de travailler d'une manière plus proactive avec les pays d'accueil et les pays d'origine. Répondant à une question sur le

point de savoir si les quotas fixés pour recevoir ou abriter les réfugiés étaient conformes au droit international, elle a indiqué que chaque personne ayant besoin de protection internationale devait avoir accès à l'asile et être protégée du refoulement.

## **B. Mise à jour sur la réinstallation**

10. La Directrice adjointe chargée de la réinstallation à la Division de la protection internationale a présenté la mise à jour sur la réinstallation (EC/67/SC/CRP.11). Elle a parlé de l'augmentation de la capacité de réinstallation du HCR en 2015 et 2016, ainsi que de son engagement avec un nombre croissant d'États de réinstallation. Elle a fait observer que le nombre de demandes de réinstallation avait augmenté et que la réinstallation était un volet important de la réponse aux besoins des plus vulnérables. Affirmant que les demandes allaient augmenter de 37 % en 2016, elle a énoncé le plan visant à intensifier les efforts dans ce domaine, notamment par le renforcement des capacités des opérations sur le terrain, l'amélioration de la politique de lutte contre la fraude et l'encouragement des voies complémentaires d'admission et de séjour. Elle a également souligné la nécessité de renforcer les partenariats avec les États et les organisations non gouvernementales (ONG). Elle a annoncé qu'une revue globale du processus de réinstallation serait effectuée pour réduire les chevauchements et rationaliser les procédures, en collaboration étroite avec les États.

11. Des délégations ont salué les efforts du HCR visant à améliorer la capacité mondiale de réinstallation, et à accroître le nombre de dossiers acheminés. Elles ont félicité l'Organisation pour sa souplesse et sa volonté de mettre au point des programmes adaptés. La réinstallation et d'autres formes d'admission ont beaucoup contribué au partage des responsabilités au plan mondial. Elles constituent de précieux outils de protection. Des délégations ont reconnu la pression que subissent les pays d'accueil et ont souligné la nécessité d'une utilisation stratégique de la réinstallation. Nombre d'États ont fait observer qu'ils cherchaient à accroître les quotas de réinstallation ou à établir de nouveaux programmes pour répondre aux besoins croissants. Ils ont aussi exprimé leur appui en faveur de procédures simplifiées, surtout lorsqu'il s'agit de traiter un grand nombre de cas dans un bref délai.

12. Concernant les situations de réfugiés prolongées, des délégations ont souligné la nécessité d'un accès équitable de toutes les populations à la réinstallation. Elles ont parlé de l'importance d'évaluer la durabilité du traitement rapide d'un grand nombre de cas, et ont encouragé le HCR à poursuivre son travail visant à assurer l'intégrité du programme. Plusieurs délégations ont exprimé leur appui en faveur des voies complémentaires d'admission et ont proposé de partager l'expérience qu'elles ont tirée du processus de réinstallation. Concernant les partenariats, le HCR a été encouragé à renforcer le mécanisme du déploiement de la réinstallation avec les ONG, afin d'identifier et d'orienter plus de réfugiés vulnérables n'ayant pas accès au HCR. La promotion de l'appui du public en faveur de la réinstallation et le rôle de la société civile dans l'accueil et le soutien des réfugiés ont également été reconnus comme étant un volet essentiel du processus.

13. La Directrice adjointe a reconnu que la durabilité de la réinstallation dépendait de la mesure dans laquelle les nouveaux États de réinstallation étaient soutenus, notamment par les Consultations tripartites annuelles sur la réinstallation et les Groupes centraux et de contact. Elle a reconnu le rôle crucial que les États et les ONG jouaient dans le processus, y compris pour l'intégration après l'arrivée, ainsi que la nécessité d'élargir les partenariats. À cet égard, elle a insisté sur le fait que le HCR allait continuer à plaider pour plus de réinstallation au plan mondial, et a remercié les États pour leurs approches innovantes ainsi que pour les voies complémentaires d'admission.

### **C. Détermination du statut de réfugié**

14. La Directrice adjointe chargée des politiques et du droit à la Division de la protection internationale a donné un aperçu de la nouvelle orientation stratégique du HCR en matière de détermination du statut de réfugié, telle que contenue dans le document EC/67/SC/CRP.12. La détermination du statut de réfugié devrait être un moyen d'assurer la protection des réfugiés et le respect de leurs droits. La Directrice adjointe a mis l'accent sur trois éléments, à savoir i) la nécessité d'examiner les circonstances dans lesquelles la détermination du statut de réfugié était indispensable pour avoir accès à la protection ; ii) d'autres types d'intervention pouvant assurer la protection ; et iii) comment rationaliser le processus. Dès lors que la détermination du statut de réfugié est considérée comme l'intervention la plus efficace en matière de protection, le HCR et les États doivent établir un équilibre entre l'amélioration de l'efficacité de cette procédure et le maintien de la qualité du processus décisionnel. La Directrice adjointe a souligné la nécessité pour les États d'assumer de plus en plus de responsabilités dans les procédures de détermination du statut de réfugié.

15. Plusieurs délégations ont exprimé leur appui en faveur de l'orientation stratégique telle qu'énoncée dans le document de séance. Une délégation a proposé d'aider d'autres États à améliorer la qualité et l'efficacité des processus décisionnels, par un appui technique et le partage de meilleures pratiques.

### **D. Mise à jour sur le rapatriement volontaire**

16. La Directrice de la Division de la protection internationale a présenté le document de séance sur le rapatriement volontaire (EC/67/SC/CRP.13). Elle a fait observer que le petit nombre de réfugiés retournés chez eux au cours des cinq dernières années était la preuve que cette solution n'était pas disponible, comme il se devait, et que le rapatriement volontaire demeurerait indispensable pour trouver des solutions. Elle a également insisté sur la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des déplacements, afin de rompre leurs cycles, et de veiller à ce que les conditions soient réunies pour des solutions durables et sûres, non seulement pour les réfugiés, mais également pour les déplacés internes et les apatrides.

17. Des délégations ont reconnu que le rapatriement volontaire était la solution préférée des personnes déplacées, et que l'absence de conditions adéquates posait de graves problèmes pour sa mise en œuvre. Le HCR a été encouragé à renforcer son engagement avec les acteurs du développement, afin d'assurer la continuité de l'assistance d'urgence à la reconstruction après les conflits et la réintégration des personnes retournées. Le rôle important que les personnes retournées pouvaient jouer dans la reconstruction de leur pays d'origine a été souligné. Des délégations ont fait observer que l'intégration des possibilités de moyens d'existence et d'autres approches de développement pour les personnes déplacées cadrerait avec l'engagement contenu dans l'Agenda 2030 pour le développement durable de « ne pas faire de laissés-pour-compte ». La nécessité accrue de trouver des solutions aux situations de déplacement prolongées a également été soulignée.

18. Le Comité a réitéré l'importance de veiller à ce que le rapatriement volontaire se fasse en toute sécurité et dans la dignité, les délégations ayant insisté sur le fait que le caractère volontaire de la décision de retourner n'était pas négociable. A également été saluée, l'approche progressive en matière de solutions, énoncée dans le document de séance. Il a été demandé au HCR d'évaluer ses programmes existants de rapatriement volontaire afin d'identifier leurs lacunes.

19. La Directrice a exprimé sa satisfaction pour le fait que l'accent a été mis sur le caractère volontaire du rapatriement. Elle a fait observer que, si le HCR entendait éviter les situations où les personnes étaient encouragées à rentrer avant que les conditions soient propices pour le faire, il ne pouvait empêcher quiconque de rentrer, même aux endroits où se déroulaient encore les conflits. Toutefois, dans certaines situations, l'Organisation peut indiquer que les conditions ne sont pas propices pour le retour, et que ce retour peut éventuellement entraîner de nouveaux déplacements. La Directrice a réitéré le fait que le travail avec les acteurs du développement, en vue de permettre aux personnes déplacées de rentrer chez elles avec de nouvelles aptitudes, était bénéfique, non seulement pour soutenir les efforts de reconstruction, mais également pour éviter des déplacements dans l'avenir. Pour conclure, elle a insisté sur le fait qu'il faut débloquer la situation afin de permettre à ceux qui désirent rentrer chez eux et contribuer au développement de leurs communautés de le faire.

## **E. Exposé sur la(les) conclusion(s) du Comité exécutif**

20. Le Rapporteur du Comité exécutif (d'Éthiopie) a informé le Comité des progrès réalisés dans les négociations au sujet des projets de conclusion sur les jeunes et sur la coopération internationale sous l'angle de la protection et des solutions. Dans l'ensemble, les délibérations sont restées dans le cadre des paramètres convenus. Elle a indiqué que le travail était plus avancé sur le projet de conclusion relatif aux jeunes, et que les principaux résultats des Consultations mondiales pour les jeunes y avaient été inclus. Les négociations au sujet du second projet de conclusion ont moins progressé à cause de l'étendue et de la complexité des questions y relatives. Ce projet comprend les diverses modalités permettant à la communauté internationale de soutenir d'une manière significative les personnes relevant de la compétence du HCR, ainsi que les pays et les communautés accueillant de grands nombres de réfugiés.

21. Plusieurs États ont exprimé leur engagement en faveur du processus de conclusion comme moyen pour le Comité de donner des orientations pratiques et opérationnelles au HCR en vue d'améliorer la protection et les solutions pour les personnes relevant de sa compétence. Quelques délégations ont insisté sur le fait que le projet de conclusion sur les jeunes devait tenir compte des recommandations issues des Consultations mondiales pour les jeunes. Elles ont également souligné la nécessité d'utiliser les données distinctes par âge et par sexe pour mieux éclairer les programmes du HCR, et ont reconnu les capacités et les besoins spéciaux des jeunes. L'accent a été mis sur la nécessité pour les jeunes de participer à leur protection et à la recherche de solutions à leurs problèmes.

22. Au sujet de la coopération internationale, les délégations ont reconnu l'absence de progrès, et ont souligné la nécessité d'aborder les négociations dans un esprit de consensus et de compromis. Plusieurs délégations ont lancé des appels pour une coopération internationale renforcée en vue de relever les défis actuels et de soutenir les pays accueillant les réfugiés, et pour la recherche de solutions, notamment par des voies complémentaires. Soulignant que le retour volontaire était la solution préférée, d'autres délégations ont affirmé que toute proposition susceptible d'alourdir la charge pesant sur les États d'accueil devait être évitée.

23. Le Rapporteur a indiqué que le projet de conclusion sur les jeunes avait tenu compte des résultats des diverses consultations pour les jeunes ayant eu lieu l'année dernière dans diverses régions du monde. Elle a affirmé que la formulation proposée pour le projet de conclusion sur la coopération internationale, tenant compte des préoccupations soulevées par les délégations, sera communiquée sous peu. Le Chef de la Section des politiques et des conseils juridiques à la Division de la protection internationale a remercié les délégations pour leur engagement édifiant et constructif jusqu'à présent, et a souligné le fait que le HCR

avait besoin d'orientations et d'outils pratiques pour continuer à assurer la protection des réfugiés et d'autres personnes relevant de sa compétence et trouver des solutions en leur faveur.

## **IV. Politique de programme/protection**

### **A. Rapport sur les priorités stratégiques globales de 2014-2015**

24. Le rapport sur les priorités stratégiques globales de 2014-2015 (EC/67/SC/CRP.16) a été présenté par le Directeur et le Directeur adjoint de la Division de l'appui et de la gestion des programmes (DPSM). Ils ont indiqué les progrès accomplis dans un ensemble de priorités établies dans les principaux domaines du travail du HCR pour le biennium 2014-2015. Pour des besoins de continuité, les priorités stratégiques globales de 2014-2015 sont restées inchangées pour le biennium 2016-2017, avec quelques indicateurs d'impact additionnels ou révisés pour mesurer le travail réalisé en matière d'apatridie et de solutions. Si les tendances générales montrent que des progrès ont été accomplis, les résultats atteints au niveau des priorités stratégiques globales doivent être compris en fonction du contexte marqué par des niveaux croissants de déplacements forcés. Est particulièrement cruciale, la nécessité de réaliser davantage de progrès dans la recherche de solutions pour les réfugiés et d'autres personnes relevant de la compétence du HCR, et de maintenir la capacité de réponse d'urgence de l'Organisation.

25. Des délégations ont reconnu les progrès réalisés au niveau des priorités stratégiques globales de 2014-2015, et ont estimé qu'il s'agissait là d'un exploit, au vu des multiples crises et situations prolongées. Les États ont également loué les progrès accomplis par le HCR au niveau des priorités stratégiques globales d'appui et de gestion, et ont encouragé l'Organisation à améliorer la qualité de ses rapports dans ce domaine. Ils ont souligné la nécessité de lire le document de séance parallèlement avec le rapport intérimaire de 2015. Ils ont salué les améliorations apportées au rapport et ont exigé plus de détails sur les performances ainsi que sur les efforts déployés pour relever les défis liés à chaque priorité stratégique globale.

26. Il a été demandé au HCR de fournir de plus amples informations sur la manière dont les objectifs ou les engagements seraient affectés par la redéfinition des priorités due au manque de ressources financières, et sur l'impact que cette mesure aurait d'une manière générale sur ses rapports. Des délégations ont relevé que, dans certains domaines, les résultats étaient hors du contrôle du HCR. Le déficit financier dans la réponse aux situations de réfugiés dans diverses régions du monde constituait également une source de préoccupation. Il a été recommandé qu'un plus grand accent soit mis sur les services essentiels, la lutte contre la malnutrition et l'amélioration des conditions de vie dans les camps. Afin de prévenir les déplacements secondaires et de faciliter le rapatriement volontaire, certaines délégations ont souligné le fait que les solutions intérimaires, comme la formation professionnelle, étaient indispensables pour les réfugiés dans le premier pays d'asile.

27. Le Directeur a reconnu qu'il fallait davantage travailler pour relever certains des défis évoqués. Il a été d'accord avec les opinions sur les solutions intérimaires visant à établir un lien entre le bien-être des réfugiés et le retour volontaire, et a parlé des efforts déployés par le HCR pour renforcer les programmes de moyens d'existence par des évaluations ciblées. Répondant à une question sur les normes dans les camps de réfugiés qui diffèrent d'une région à une autre, il a affirmé que si les normes utilisées par le HCR revêtaient un caractère mondial, certaines opérations sont plus soutenues par les donateurs que d'autres. Concernant l'impact du manque de ressources, le Directeur adjoint a affirmé



que l'établissement des priorités était géré en fonction du contexte opérationnel, et que des progrès pouvaient continuer à être accomplis, même lorsque le nombre de personnes prises en charge et leurs besoins augmentent. Au vu des tendances observées dans les opérations, la nécessité vitale d'adopter une approche intégrée de programmation de la protection a été soulignée.

## **B. Jeunes**

28. Présentant le document de séance sur les jeunes (EC/67/SC/CRP.17), la Directrice adjointe chargée de l'appui opérationnel à la protection, à la Division de la protection internationale, a souligné les capacités et les besoins particuliers des jeunes déplacés de force et des jeunes apatrides. Même s'ils conçoivent des programmes spéciaux pour les enfants, les organismes humanitaires négligent souvent les besoins des jeunes, en particulier des adolescentes. Les consultations nationales et mondiales pour les jeunes ont permis d'identifier plusieurs défis, notamment le manque de documents et l'absence de possibilités de développement pendant ces années cruciales. Toutefois, il est devenu évident que les jeunes font preuve d'une grande résilience dès lors qu'on leur donne la possibilité de développer leurs talents. Ils pourraient devenir des agents de paix et de tolérance. Lors de ces consultations, les jeunes ont identifié sept principales actions pour les jeunes réfugiés, qui ont été présentées aux gouvernements, aux ONG et à d'autres acteurs dans le cadre d'un dialogue entre les parties prenantes. Ces actions permettraient de guider le HCR dans le renforcement des programmes de protection axés sur les jeunes. La Directrice adjointe a réitéré l'engagement du HCR à impliquer les jeunes déplacés et apatrides comme partenaires efficaces dans les programmes de protection et d'assistance.

29. Bon nombre de délégations ont exprimé leur soutien pour un plus grand accent sur les jeunes, et ont souligné les contributions positives qu'ils pourraient apporter si on leur en donnait l'occasion, y compris pour la reconstruction de leur pays dans l'avenir. Des délégations ont souligné l'importance des programmes axés sur les jeunes, y compris l'éducation, la formation et les possibilités de moyens d'existence en vue de mieux les équiper pour l'avenir. Nombre de délégations ont exigé de plus amples informations sur les sept principales actions pour les jeunes réfugiés, ainsi que sur le suivi des consultations mondiales. Plusieurs délégations ont voulu savoir comment les activités pour les jeunes allaient être financées et quels partenaires allaient y prendre part.

30. La Directrice adjointe a affirmé que ces sept principales actions étaient : i) travailler avec les jeunes réfugiés pour reconnaître, développer et mieux utiliser leurs capacités ; ii) soutenir les jeunes réfugiés pour qu'ils soient connectés à travers les frontières ; iii) soutenir la responsabilisation des jeunes par l'engagement ; iv) assurer une protection spécifique aux jeunes ; v) travailler avec les jeunes pour une meilleure information et des possibilités de réseautage ; vi) permettre le bien-être physique et mental des jeunes réfugiés ; et vii) générer des données pour soutenir l'obligation redditionnelle. Elle a reconnu la nécessité de repenser la manière de financer les programmes en faveur des jeunes, et a affirmé que des exemples récents montrent que beaucoup peut être réalisé avec peu de financement si celui-ci est bien utilisé.

## **C. Égalité des sexes**

31. La Directrice adjointe chargée de l'appui opérationnel à la protection, à la Division de la protection internationale, a informé le Comité des progrès réalisés en matière d'égalité des sexes (EC/67/SC/CRP.18), y compris la professionnalisation des services pour les femmes, les filles, les hommes et les garçons, compte tenu de leurs besoins spécifiques lors de l'élaboration des programmes. Présentant la revue interne de l'égalité des sexes

effectuée dans plus de 70 opérations en 2015, la Directrice adjointe a insisté sur les progrès réalisés et les défis rencontrés dans trois domaines particuliers d'engagement, à savoir la participation, la responsabilisation économique et l'éducation. Les conclusions de l'étude serviront également de base pour la mise à jour des « Cinq engagements [du HCR] à l'égard des femmes réfugiées », formulés en 2001.

32. Des délégations ont salué les efforts déployés par le HCR pour travailler avec les hommes et les garçons, non seulement comme importants agents permettant d'atteindre l'égalité des sexes et de lutter contre les violences sexuelles et de genre, mais aussi comme personnes ayant survécu à ces violences. Ont particulièrement été appréciées, la priorité accordée à la santé sexuelle et reproductive et l'inclusion de l'invalidité dans l'examen de l'égalité des sexes. Des délégations ont félicité le HCR pour sa participation à la conception des directives du Comité permanent interorganisations intitulées « *Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire* », et ont souligné le fait qu'il fallait déployer davantage d'efforts pour veiller à ce que ces directives soient appliquées dans tous les contextes, en veillant à l'obligation redditionnelle par des accords de partenariat, le contrôle et des rapports.

33. Des délégations ont exprimé leurs préoccupations au sujet du fait que 70 % des opérations ayant participé à la revue interne avaient signalé des obstacles à l'identification des problèmes d'égalité des sexes dans les situations humanitaires et à leur solution. Elles voulaient en savoir plus sur ces obstacles et sur la manière de les contourner. Certaines délégations ont lancé un appel pour la revue de l'évaluation de la stratégie de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et de genre, afin de mieux comprendre les efforts déployés par le HCR. Le Comité a sollicité une mise à jour sur la publication de nouveaux engagements à l'égard des femmes réfugiées et sur l'évaluation des stratégies en matière de violences sexuelles et de genre, de protection de l'enfant et d'éducation. Certaines délégations ont mentionné les engagements sur l'égalité des sexes, souscrits lors du Sommet humanitaire mondial, et ont demandé comment ces engagements allaient éclairer le travail du HCR.

34. De plus amples informations ont été demandées sur les arrangements en matière d'abris et de logements sûrs pour les personnes les plus exposées aux risques. L'augmentation de l'assistance en espèces a été saluée, mais une délégation a lancé un appel pour que soient mieux vérifiées ses conséquences pour les femmes et les filles, et a sollicité une mise à jour sur les mécanismes de distribution tenant compte de l'égalité des sexes.

35. La Directrice adjointe a répondu que l'engagement des hommes et des garçons était une activité importante de la stratégie en matière de violences sexuelles et de genre. Le HCR est en train d'élargir ses capacités en matière de gestion des informations relatives aux violences sexuelles et de genre, notamment par des systèmes interinstitutions. Il a piloté un outil d'autodiagnostic pour évaluer dans quelle mesure les opérations avaient institué une réponse intersectorielle sur les violences sexuelles et de genre. La Directrice adjointe s'est engagée à partager le résumé des conclusions de la revue interne. Le Haut Commissaire Assistant chargé de la protection a insisté sur le fait que l'égalité des sexes demeure une priorité pour les hauts responsables de l'Organisation, et a promis de tenir le Comité informé des processus y relatifs.

## **V. Activités régionales et programmes globaux**

36. Présentant ce point de l'ordre du jour, la Haut Commissaire Adjointe a affirmé que l'assistance et la protection internationale étaient par essence temporaires et que les solutions étaient devenues insaisissables, comme le montrent les 6,7 millions de réfugiés

restés en situation de déplacement prolongée en fin 2015. Le fait de répondre à de nouvelles crises de déplacement, alors que les situations prolongées demeurent non réglées, a provoqué une surcharge du système humanitaire, et c'est la raison pour laquelle le HCR a adopté une nouvelle approche de solutions. En cultivant l'autonomie et la résilience, les personnes prises en charge seraient mieux outillées pour faire face aux défis actuels et futurs.

## A. Nouvelles approches de solutions

37. La Directrice de la Division de la protection internationale et le Directeur de la Division de l'appui et de la gestion des programmes (DPSM) ont présenté le document de séance sur les nouvelles approches de solutions (EC/67/SC/CRP.14). Le Directeur de la DPSM a fait observer que pour chaque réfugié ayant trouvé une solution en 2015, cinq étaient nouvellement déplacés, ce qui a entraîné l'accroissement des déplacements prolongés. Le défi a consisté à donner aux réfugiés un sentiment de normalité, leur permettant de contribuer au développement de leurs communautés d'accueil en se préparant à une solution quelle qu'elle soit. Le HCR a plaidé pour une approche progressive en matière de solutions, ciblant les dimensions juridiques, économiques, socioculturelles, civils et politiques, et insisté sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'un moyen détourné pour l'intégration locale. La Directrice de la Division de la protection internationale a ajouté que les solutions, négligeant ces multiples dimensions et conçues sans la participation significative des personnes déplacées et de leurs communautés d'accueil, tendaient à ne pas être durables. Le HCR a donc encouragé des stratégies de protection et de solutions globales et pluriannuelles, engageant plusieurs partenaires, et mises en œuvre dès le début des déplacements. Ces stratégies encouragent les personnes déplacées à développer leurs compétences, leurs réseaux et la confiance leur permettant de contribuer au développement de leurs communautés actuelles et futures.

38. Nombre de délégations ont salué l'accent mis sur le renforcement du lien entre l'action humanitaire et l'aide au développement, en relevant que le système humanitaire actuel était trop sollicité. Selon elles, les acteurs du développement doivent s'engager dès le début des crises afin d'encourager la résilience et de diminuer la dépendance vis-à-vis de l'aide. Beaucoup ont insisté sur l'importance de s'attaquer aux causes profondes des déplacements. A également été soulignée, la nécessité d'assurer une participation significative des personnes déplacées à la recherche de solutions, ainsi que l'inclusion des questions de déplacement dans les plans nationaux et locaux de développement et les stratégies de récupération et de consolidation de la paix. Certaines ont insisté sur la nécessité de lutter contre le racisme et la xénophobie.

39. Le Comité a également souligné la nécessité de soutenir les pays et les communautés accueillant de grands nombres de réfugiés. Une délégation a sollicité plus d'explications sur le lien entre les nouvelles approches et les solutions durables, en particulier lorsque l'intégration locale n'est pas une option. Des délégations ont exprimé leurs préoccupations au sujet de la promotion des possibilités d'emploi, alors que bon nombre de pays d'accueil éprouvent déjà des difficultés avec des taux élevés de chômage. Elles ont affirmé que les stratégies en la matière devaient tenir compte du contexte. La nécessité de résoudre le problème de déficit financier a également été soulignée. Des appels ont été lancés pour plus de volonté politique et pour un système plus juste et équitable de partage de la charge. L'accroissement des quotas de réinstallation et d'autres voies d'admission a été salué, mais des délégations ont affirmé qu'il fallait déployer plus d'efforts, et que les systèmes d'admission pour des motifs humanitaires ne devaient pas être considérés comme des alternatives à la réinstallation.

40. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de l'Alliance pour les solutions et ont loué les initiatives menées en Gambie, en Jordanie et en Turquie pour permettre aux réfugiés de travailler. La collaboration positive entre le HCR et la Banque mondiale a également été relevée. Des délégations ont exprimé leur satisfaction pour le rapport relatif aux leçons apprises des programmes antérieurs de solutions, en particulier de l'initiative Germes de solutions, et ont encouragé l'Organisation à intégrer des éléments solides de suivi et d'évaluation dans les stratégies développées à cet égard. Le HCR a été encouragé à renforcer les données et l'analyse sur l'intégration locale dans le cadre de ses rapports statistiques.

41. Le Directeur de la DPSM a répondu que cette nouvelle approche tient compte du fait que les pays d'accueil font face à un problème à long terme. Le travail en vase clos est contre-productif, et une approche plus intégrée pourrait produire de meilleurs résultats. Les deux Directeurs ont insisté sur le fait que la recherche de solutions ne devrait pas alourdir la charge. Il est nécessaire d'avoir une convergence d'intérêts et de renforcer les économies locales, tant pour les personnes déplacées que pour les communautés d'accueil. La Directrice de la Division de la protection internationale a reconnu que les solutions devaient être adaptées à la situation, et a affirmé que le HCR était engagé à travailler avec toutes les parties affectées. L'Organisation ne peut pas continuer à promouvoir les solutions classiques, sans rechercher de nouvelles approches visant à responsabiliser les personnes prises en charge et à les aider à débloquer leur propre situation. Elle a dit que les éléments contenus dans le document de séance constituent le point de départ pour les discussions à ce sujet.

## **B. Moyens d'existence et autonomie**

42. Le Directeur de la DPSM a présenté le document de séance sur les moyens d'existence et l'autonomie (EC/67/SC/CRP.15). Conformément à sa Stratégie globale pour les moyens de subsistance, le HCR s'est efforcé à ce que les personnes relevant de sa compétence soient en mesure de mener une vie sûre et durable et de satisfaire leurs besoins essentiels dans la dignité. En 2016, il a mis l'accent sur l'amélioration de la qualité des programmes de moyens d'existence, en les rendant plus rentables et axés sur des preuves, et a élargi les partenariats. Le Directeur a souligné un certain nombre d'évolutions, concernant en particulier la réforme des lois et politiques nationales permettant aux réfugiés de travailler. Il a cependant relevé qu'il y avait encore beaucoup d'obstacles empêchant un accès à grande échelle aux possibilités de moyens d'existence. Il a réitéré l'importance des critères minimums obligatoires pour les programmes de moyens d'existence permettant de veiller à ce que les activités se fondent sur les données socio-économiques de base et l'évaluation des marchés, et qu'elles soient soutenues et suivies par des experts et mises en œuvre par des partenaires. Le renforcement de l'autonomie par l'esprit d'entreprise demeure une priorité essentielle.

43. Des délégations ont noté que la communauté internationale faisait face non seulement à une crise de déplacement, mais également à une crise de solutions. On s'est accordé d'une manière générale que le système humanitaire à lui seul ne peut pas relever les défis liés aux déplacements et que les efforts de développement à plus long terme, s'appuyant sur un dialogue politique, étaient indispensables. Le Comité s'est dit en faveur de la Stratégie globale du HCR pour les moyens de subsistance et des critères minimums pour les programmes, et a sollicité une mise à jour sur les progrès réalisés et les obstacles rencontrés quant à leur respect. Il a lancé un appel en faveur de nouveaux partenariats avec le secteur privé et entre les organismes des Nations Unies, les États et les banques multilatérales. Il a sollicité une mise à jour sur ces partenariats, en particulier sur la recherche menée avec la Banque mondiale.

44. Si les trois solutions classiques demeurent appropriées, des délégations ont salué les efforts déployés par le HCR pour élargir le débat. Certaines délégations ont parlé de leurs expériences en soulignant le fait que tous les acteurs jouent un rôle vital dans les efforts visant à promouvoir l'autonomie des réfugiés et des personnes déplacées, et que ceux-ci ont besoin d'être en mesure de contribuer au développement de leurs communautés d'accueil. À cet effet, des aptitudes linguistiques, des emplois adaptés et l'appui à l'entrepreneuriat, grâce notamment aux prêts et aux micro-crédits, pourraient constituer des facteurs favorables. Étant d'avis que les pays et les communautés d'accueil devraient recevoir un appui adéquat, les délégations ont souligné la nécessité d'un plus grand partage des responsabilités. Il faudrait rendre disponibles les activités de moyens d'existence comme la formation professionnelle,

aussi bien pour les personnes déplacées que pour leurs communautés d'accueil. Les pays accueillant de grands nombres de réfugiés ont été félicités pour leurs efforts, en particulier pour les réformes favorables effectuées dans leur législation.

45. Le Directeur a relevé la convergence d'intérêts. Le HCR n'ayant pas l'expertise requise en matière de développement, il a sollicité l'appui du Comité par le détachement du personnel et le financement d'études pouvant mieux éclairer les débats sur l'impact économique du déplacement. Il a reconnu que certains États faisaient face aux défis de développement et avaient besoin d'appui. Il a conclu que les principaux pays d'accueil avaient besoin d'aide pour être en mesure de transformer les défis en possibilités.

## **VI. Budgets-programmes et financement**

46. Présentant ce point de l'ordre du jour, la Haut Commissaire Adjointe a fait observer que les besoins avaient atteint le niveau le plus élevé de tous les temps et que le HCR faisait face à un déficit de financement croissant, malgré les niveaux records de contributions. Les déficits de financements entraînent un certain nombre de conséquences, notamment sur la capacité du HCR à soutenir les activités génératrices de revenus. Laissés à eux-mêmes, les réfugiés sont exposés à des risques de protection exacerbés par le manque d'assistance. La Haut Commissaire Adjointe a parlé d'un certain nombre de mesures prises en réponse par l'Organisation, comme l'élargissement de la base de donateurs, l'extension du processus budgétaire biennal pour une planification à plus long terme et l'engagement dans le suivi du Sommet humanitaire mondial. Elle a exhorté les États membres à fournir des financements souples et prévisibles, ainsi que des contributions non affectées pour permettre au HCR de répondre aux besoins sans précédent.

### **A. Actualisation des budgets et du financement**

47. Le Contrôleur et Directrice de la Division de la gestion administrative et financière et le Directeur de la Division des relations extérieures ont présenté l'actualisation des budgets et du financement pour 2014 et 2015 (EC/67/SC/CRP.19). Le Contrôleur a parlé du budget-programme et du financement pour 2015, et a fait une mise à jour sur le budget de 2016 au 30 avril 2016, en affirmant que quatre budgets supplémentaires avaient été établis depuis le début de l'année. Le Directeur de la Division des relations extérieures a complété l'exposé par des détails sur les tendances en matière de contributions volontaires et les niveaux de financements.

48. Les délégations ont remercié les donateurs pour l'appui généreux qu'ils ont apporté au HCR en 2015. Les contributions non affectées se sont révélées être une question importante, les pays ayant exprimé leur appui en faveur des financements souples

permettant de satisfaire les besoins de tous les réfugiés, notamment dans les pays accueillant d'importantes populations de réfugiés et dans les situations prolongées. Le HCR a été félicité pour ses efforts constants visant à mobiliser le financement, même si des délégations ont exprimé leurs préoccupations au sujet de l'aggravation du déficit de financement et de son impact sur les situations ou populations spécifiques. Il a été demandé à l'Organisation de fournir de plus amples informations sur la mise en œuvre du « Grand compromis ».

49. La Haut Commissaire Adjointe a fait savoir au Comité que le HCR avait déjà commencé à mettre en œuvre bon nombre d'engagements pris au Sommet humanitaire mondial. Concernant les réformes en matière de gestion, elle a rappelé les efforts déployés par le HCR pour réduire les coûts au Siège, et a ajouté qu'il fallait en faire davantage pour mettre en œuvre les engagements, notamment avec l'appui du Comité. Répondant à une question sur la réduction des dépenses pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, le Contrôleur a indiqué que cette réduction avait affecté les opérations pour les déplacés internes en Iraq et en République arabe syrienne. Elle a expliqué qu'à la suite du lancement d'un appel supplémentaire l'année précédente, un montant inférieur de financement avait été rendu disponible pour l'opération en Iraq en 2015, et les opérations en République arabe syrienne ont dû subir une réduction à cause du peu d'accès de l'aide humanitaire.

50. Pour conclure ses discussions, le Comité a adopté une décision sur les budgets et le financement pour 2015 et 2016 (voir l'annexe).

## **B. Rapport global du HCR de 2015**

51. Le Directeur de la Division des relations extérieures a présenté le Rapport global du HCR sur ses activités en 2015. Il a relevé que ce rapport contenait des informations détaillées sur les contributions volontaires et les résumés par région. La version imprimée est déjà disponible en anglais, et va être publiée en français pendant l'été. Pour l'intégralité du rapport sur l'ensemble des réalisations du HCR et des défis qu'il a rencontrés, le Comité a été invité à consulter le site Internet *Global Focus*.

52. Des délégations ont félicité l'Organisation pour les progrès réalisés dans l'atteinte de ses principaux objectifs, qui contribuent à renforcer la confiance dans son travail, et pour les efforts déployés pour faire en sorte que le rapport réponde aux observations faites par le Comité. Elles ont réitéré leur appui pour les priorités stratégiques globales, et ont exprimé leur satisfaction pour les nouveaux thèmes abordés dans le rapport, notamment la prévention des violences liées au genre, la protection de l'enfant, l'autonomie et la coexistence avec les communautés d'accueil. A été d'un intérêt particulier pour les États membres, l'information fournie sur l'impact et les besoins non satisfaits. L'Organisation a été encouragée à veiller davantage à ce que des données distinctes par sexe et par âge, et sur l'invalidité, soient incluses dans le rapport. Les efforts visant à élargir davantage la base de donateurs, notamment par l'engagement avec le secteur privé, ont été salués.

## **VII. Gouvernance**

53. La Présidente a rappelé au Comité que la déclaration liminaire du Haut Commissaire à la soixante-septième session du Comité exécutif servirait de base pour le débat général. Elle a invité les délégations à proposer des sujets, et a fait savoir que des propositions pouvaient également se faire en écrivant au Secrétaire dans les semaines suivant la réunion. Des délégations ont demandé au Haut Commissaire de faire connaître son point de vue sur les résultats de la Réunion de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants devant se tenir le 19 septembre 2016, ainsi que sur le lien entre

l'aide humanitaire et l'aide au développement. Elles ont également manifesté un intérêt à recevoir plus d'informations sur les orientations stratégiques de l'Organisation dans les prochaines années.

## **VIII. Questions diverses**

54. Le Comité a convenu qu'en 2016, il allait continuer à suivre la pratique consistant à communiquer le rapport par voie électronique pour examen et adoption. Le projet de rapport de la soixante-sixième réunion du Comité permanent sera communiqué le 8 juillet 2016. Il pourra être examiné dans un délai de deux semaines pendant lequel les États membres pourront présenter leurs observations ou apporter des corrections sur la formulation de leurs interventions, jusqu'au 22 juillet. Des amendements seront effectués, si nécessaire, et le rapport sera à nouveau communiqué et considéré comme adopté.

## Annexe

### Décision sur les budgets et le financement pour 2015 et 2016

*Le Comité permanent,*

*Rappelant* les décisions prises par le Comité exécutif sur les questions administratives, financières et de programme à ses soixante-quatrième et soixante-cinquième sessions (A/AC.96/1132, par. 15, et A/AC.96/1143, par. 13, respectivement), ainsi que les discussions sur le point de l'ordre du jour consacré aux Budgets-programmes et au financement lors de la soixante-cinquième réunion du Comité permanent en mars 2016,

*Réaffirmant* l'importance du partage des responsabilités, en solidarité avec les pays accueillant les réfugiés, surtout ceux des régions en développement,

1. *Prend acte* du budget total final pour 2015 de 7 232,4 millions de dollars E.-U., après que le Comité exécutif a approuvé les programmes et les budgets dans le cadre du Budget-programme biennal 2014-2015 (révisé) du HCR, d'un montant de 6 234,4 millions de dollars E.-U. pour 2015, plus 10 budgets supplémentaires s'élevant à 1 156,4 millions de dollars E.-U. pour les programmes en faveur des réfugiés et des déplacés internes, établis au cours de l'année 2015 ;
2. *Note* la réduction du Budget-programme annuel de 158,4 millions de dollars E.-U. pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord ;
3. *Rappelle* qu'à sa soixante-sixième session, le Comité exécutif a approuvé les programmes et les budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme biennal 2016-2017 du HCR, s'élevant à 6 546,3 millions de dollars E.-U. pour 2016 ;
4. *Note* que les budgets supplémentaires de 2016 s'élèvent actuellement à 654,7 millions de dollars E.-U. pour les programmes en faveur des réfugiés et des déplacés internes ;
5. *Note* que le Budget-programme annuel de 2016 a été réduit de 38,4 millions de dollars E.-U. pour la région Afrique ;
6. *Prend acte* de l'augmentation nette du Budget-programme annuel du HCR pour 2016, dont le total actuel s'élève à 7 162,6 millions de dollars E.-U. ;
7. *Considère* qu'en cas de situations d'urgence et d'activités imprévues en 2016, les budgets supplémentaires pourraient être complétés ou élargis, et que des ressources additionnelles, en sus de celles des budgets existants, pourraient être nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins ; et
8. *Exhorte* les États membres à continuer de répondre généreusement, dans un esprit de solidarité et en temps voulu, à l'appel du Haut Commissaire pour des ressources en vue d'exécuter pleinement le Budget-programme annuel de 2016.